

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

013-2024 Autorisation de signature de la convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune des Pilles, la CCBDP et EPORA

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L321-1 relatif aux établissements publics foncier ;

Vu la délibération n° 2023/12/02 du Conseil municipal de la Commune des Pilles du 8 décembre 2023 ;

Considérant que l'EPORA (établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes) est un établissement public d'état industriel et commercial chargé d'une mission de service public dont le programme pluriannuel d'intervention 2021-2025 a été approuvé par son Conseil d'administration en date du 5 mars 2021 ;

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est compétente en matière de logement et du cadre de vie ;

Considérant que la Commune des Pilles envisage, en collaboration avec la CCBDP, de se doter d'une stratégie foncière pour servir les projets d'aménagement sur son territoire, entrant dans les axes d'intervention de l'EPORA. A cette fin, l'EPORA, la Commune des Pilles et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se sont rapprochées et proposent la signature d'une convention tripartite de veille et de stratégie foncière portant sur l'ensemble du territoire communal.

Considérant que cette convention précise les modalités d'intervention et les montants maximum des dépenses prises en compte par l'EPORA dans le cas où la commune solliciterait un portage de bien ou la réalisation d'études pré-opérationnelles à savoir :

- 400 000 € HT pour l'acquisition de biens stockés par l'EPORA pour le compte de la commune
- 30 000 € HT maximum de crédits d'études pré-opérationnelles co-financés à hauteur de 50 %.

Considérant, qu'à ce stade, cette convention de veille et de stratégie foncière n'a pas d'incidence budgétaire pour la Commune des Pilles et la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention tripartite de veille et de stratégie foncière entre la Commune des Pilles, la CCBDP et EPORA pour une durée de 6 ans à compter de sa signature (jointe en annexe) ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention tripartite de veille et de stratégie foncière entre la Commune des Pilles, la CCBDP et EPORA ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à : EPORA
Commune des Pilles